



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multifonction du Ponant à Pacé en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

**Étaient présents :**

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> BRICE  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. PHILOUX  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> KHAN  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PAUGAM  
M<sup>me</sup> GOUGEON  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LE FUR  
M<sup>me</sup> CONFINO  
M. LUCET

Date de convocation : 07/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 28

Quorum réuni

**Étaient excusés :**

M<sup>me</sup> CABANIS, qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> LE GALL.  
M. CORVOL, qui a donné pouvoir à M. AUBERT.  
M. PICHON, qui a donné pouvoir à M. TRUBERT.  
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> SIMONESSA.

**Secrétaire de séance :**

M. TRUBERT

12/12 – 14 décembre 2021

## **Avenant à la convention relatif au projet « Coup de pouce » du dispositif SORTIR ! dans la commune de Pacé**

### **Le rapporteur,**

☞ rappelle que la commune de Pacé a intégré le dispositif « Sortir ! » depuis 2013, en partenariat avec l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale) et Rennes Métropole.

Ce dispositif a pour but de développer l'accès des usagers à la culture, aux sports et aux loisirs. La carte « Sortir ! » nominative et gratuite permet de pratiquer des activités régulières et ponctuelles à tarifs préférentiels. Douze associations pacéennes dont le Club Olympique Pacé et la Maison des Jeunes et de la Culture adhèrent au dispositif.

La crise sanitaire a provoqué en 2020 et en 2021 un très fort ralentissement des utilisations par les utilisateurs et utilisatrices de « Sortir ! », ainsi pour favoriser la reprise d'activité le projet « coup de pouce Sortir ! » a été mis place à titre exceptionnel à la rentrée 2021.

Cette majoration de l'aide financière pour la pratique d'activités régulières est fixée à 30 euros pour les moins de 25 ans et à 20 euros pour les plus de 25 ans.

Son financement sera exceptionnellement assuré par un fonds constitué à hauteur de 54 % par la commune de Pacé et 46% par une reprise sur les excédents générés en 2020 par le maintien des subventions allouées par les autres financeurs du dispositif « Sortir ! » (CAF, Conseil Départemental, Rennes Métropole).

Il est géré par l'APRAS et sera utilisé pour le remboursement aux structures de ce coup de pouce aux activités régulières.

La participation de la commune Pacé fera l'objet d'un appel à versement qui sera édité suite aux réalisés des activités pratiquées par les utilisateurs et utilisatrices « Sortir ! », la gestion du dispositif étant assurée par le Centre Communal d'Action Sociale, qui prend également en charge le coût financier.

Les autres frais liés à l'accompagnement de ce projet par l'APRAS ainsi que les frais de gestion inhérents sont entièrement pris en charge les financeurs (CAF, Conseil Départemental, Rennes Métropole) du dispositif « Sortir ! »

☞ précise que les autres articles de la convention tripartite entre l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale), la commune de PACÉ et Rennes Métropole actuellement en cours restent inchangés.

☞ présente le projet de l'avenant à la convention tripartite entre la commune de Pacé, l'APRAS et Rennes Métropole relatif à l'opération « Coup de pouce » du dispositif « Sortir ! ».

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'avis favorable émis par la Commission Action sociale du 26 octobre 2021*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE**

L'avenant à la convention tripartite relatif à l'opération « Coup de pouce » du dispositif « Sortir ! » dans la commune de Pacé.

### **AUTORISE :**

Le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,  
Hervé DEPOUEZ



H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. ROUAULT 
N. LEFEBVRE-BERTIN 	B. BOUFFEORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD 	J. AUBERT 
AK. LEVENE 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. RICHON 
S. DANIELOU 	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	J. CAILLARD 	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 